

# Demande d'Accès à l'Information

(La loi organique n°22-2016 du 24 mars 2016 relative au droit d'Accès à l'Information)

## 1. Informations relatives au demandeur de l'information <sup>(1)</sup> :

<input type="checkbox"/> <b>Personne physique</b>
Nom et Prénom : .....
Adresse:.....
Numéro de téléphone : .....Fax : .....Adresse électronique.....
<input type="checkbox"/> <b>Personne morale</b>
Nom de L'institution:.....
Adresse du siège social:.....
Numéro de téléphone : .....Fax : ..... Adresse électronique .....

## 2. L'information demandée <sup>(2)</sup> :

Document	Structure administrative concernée	Référence (si elle existe)	Autres observations

## 3. Modes d'accès à l'information <sup>(1)</sup> :

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Consulter le document sur place | <input type="checkbox"/> Obtenir une copie sur papier           |
| <input type="checkbox"/> Avoir une version électronique  | <input type="checkbox"/> Recevoir des extraits de l'information |

.....Le.....  
(Signature du demandeur)

<b>Un Accusé de réception de la demande d'accès à l'information</b>
Date de dépôt .....sous la référence : :..... pièce jointe (si elle existe).....
Cachet

1 Mettre le signe(X) dans la case concernée

2 Toute personne peut, gratuitement, avoir accès l'information. Des frais peuvent être exigés après notification préalable du demandeur, si la fourniture des documents l'exige (ces frais doivent s'e limiter à couvrir les coûts réels supportés par TUNISAIR pour la fourniture et l'envoi du document administratif).